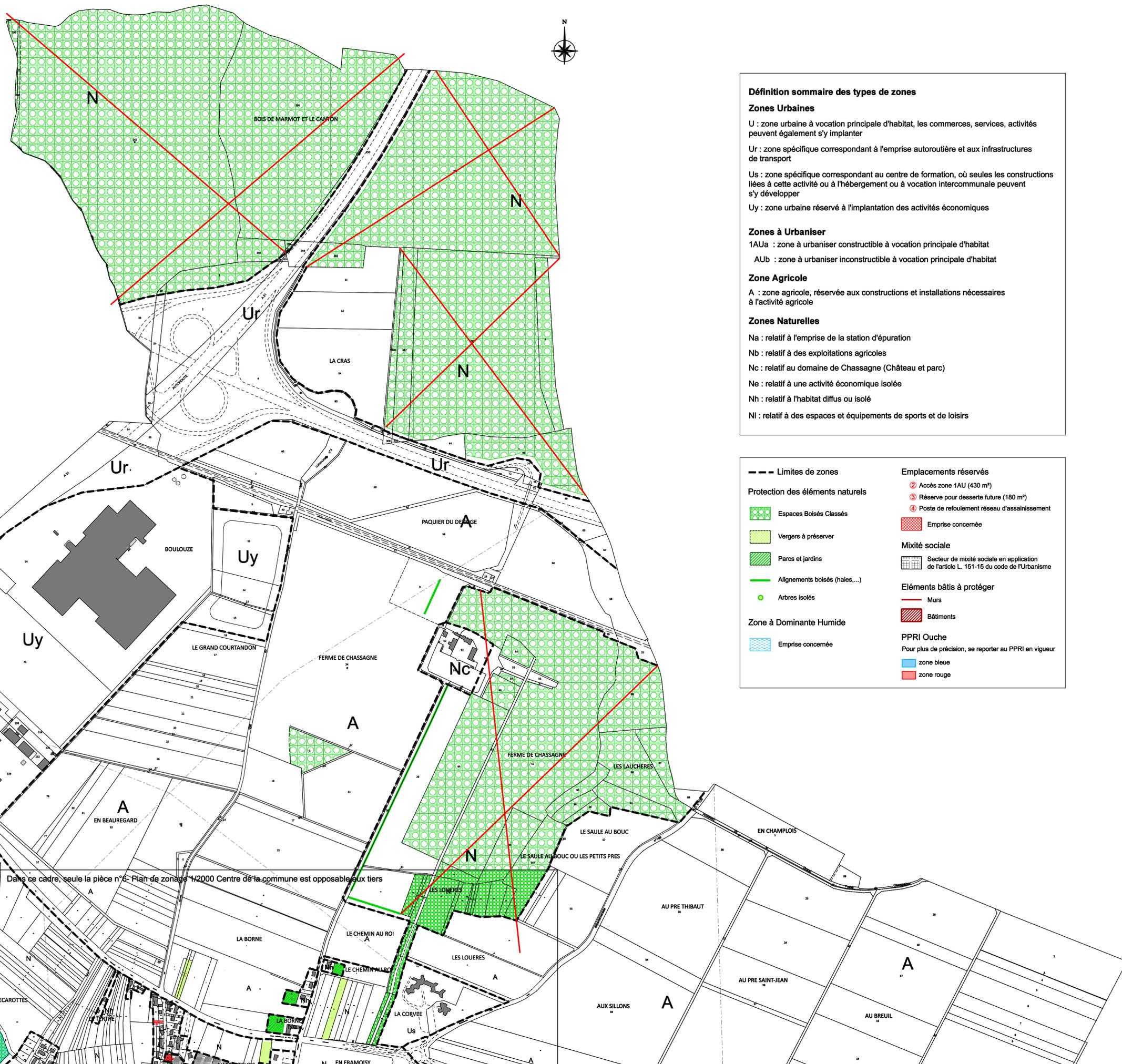


**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
Révision allégée n°1 - Arrêt

5a -Extrait Plan de zonage 1/5000e  
Territoire communal  
**PROVISOIRE**

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, Le Le Maire	Révisé le 05-12-2017
	Modification simplifiée n°1 approuvée le 07-07-2020
	Modification n°1 approuvée le 22-07-2020
	Mise à jour le 29-09-2020
	Révision allégée n°1 le

Les suppressions ou création d'Espaces Boisés Classés sont indiquées en rouge.  
Voir la pièce 5b pour la protection de la haie haute.



Dans ce cadre, seule la pièce n°6 - Plan de zonage 1/2000 Centre de la commune est opposable aux tiers